

APPEL A CANDIDATURE
TECHNICIEN_NE DE GESTION - ANIMATION DE LA DECLARATION OBLIGATOIRE
D'ACTIVITE ET DES CAPTURES DE LA PECHE DE LOISIR SUR LE TERRITOIRE DU
PARC NATIONAL DES CALANQUES

Catégorie : Catégorie B (profession intermédiaire)

Classement du poste : B2

Nature de l'emploi : Emploi ouvert uniquement aux contractuels

Nature du contrat : CDD 6 mois

Domaines / Métier : Environnement

Niveau d'études / Diplôme : Niveau 5 : Diplômes de niveau Bac +2

Statut du poste : Vacant

Résidence administrative : Marseille

Management : Non

Principaux interlocuteurs internes : agents des pôles et secteurs, direction

Principaux interlocuteurs externes : Partenaires institutionnels et acteurs/usagers du territoire en lien avec la thématique de la pêche de loisir ...

Télétravail possible : Oui

Temps plein : Oui

Date limite de candidature : 26/07/2026

Poste à pourvoir le : 01/09/2026

1. Descriptif de l'employeur

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national périurbain en Europe à la fois terrestre et marin. Il est au cœur de la métropole urbaine d'Aix-Marseille Provence (2 millions d'habitants), ouverte sur la Méditerranée.

Le Parc national des Calanques s'étend sur les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat et La Penne sur Huveaune. Il se compose d'un cœur terrestre de 85 km² et d'un cœur marin de 435 km², ainsi que d'une aire d'adhésion de 26 km² et d'une aire marine adjacente de 980 km².

C'est le plus vaste parc national marin en France, se développant jusqu'à 12 miles au large, incluant non seulement des écosystèmes côtiers, mais aussi des canyons profonds, parmi les plus riches de Méditerranée occidentale.

Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.

Il accueille près de 3 millions de visites par an. L'enjeu d'évoluer vers un accueil régulé et géré est majeur. Territoire de défis, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature, et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité...

Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public national à caractère administratif (EPNA), placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dont le budget général avoisine les 10 millions d'euros.

2. Descriptif du service

Le poste est basé au sein du pôle « Connaissance scientifique » du Parc national des Calanques.

Le Pôle « connaissance scientifique » est en charge de l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre de la stratégie scientifique. Il assure le pilotage et le suivi des actions d'acquisition ou d'analyse de données scientifiques conduites sur le territoire et relatives au patrimoine naturel. Il contribue au pilotage des actions de gestion en faveur de la conservation de la biodiversité et à la valorisation en interne et en externe des actions qu'il pilote.

Son champ d'action concerne la biodiversité terrestre et marine ainsi que les activités de pêche maritime.

Le Pôle comporte une responsable et 6 chargés de mission en charge respectivement des sujets 'connaissance et gestion de la flore et habitats terrestres', 'connaissance et gestion de la faune terrestre', 'oiseaux marins', 'écologie marine, préservation au regard des pressions de pollution', 'connaissance des écosystèmes marins' et 'biodiversité marine et pêche'.

Le poste proposé vient renforcer la composante marine du pôle.

3. Description du poste

Les eaux côtières des Calanques ont la caractéristique d'être particulièrement riches en ressources halieutiques. Elles ont ainsi toujours été très prisées par les activités de pêche professionnelle et, plus récemment, de pêche de loisir. Ces activités constituent aujourd'hui un élément essentiel de l'identité du territoire.

Les activités de pêche professionnelle et de loisir sont soumises dans le cœur du Parc national des Calanques à un encadrement précis, visant à en maîtriser l'impact sur les milieux naturels : interdiction du chalut et des concours de pêche, existence d'un important réseau de zones de non prélèvement (4 900 ha), renforcement de la lutte contre les activités de pêche illicite, définition réglementaire d'une pêche de loisir.

Aucune quantification officielle et validée des prélèvements effectués au sein de l'aire marine protégée n'a cependant, pendant longtemps, été disponible. Une récente étude diagnostic sur les activités de pêche, permet de dresser un premier état des lieux, par échantillonnage, de ces activités. Toutefois, une évaluation précise des prélèvements, indispensable à une gestion pertinente des espaces marins, reste à parfaire.

Si la pêche professionnelle est soumise, depuis de nombreuses années à des obligations déclaratives, tel n'est pas le cas de la pêche de loisir. Cette absence de données fiables, alors même que l'activité est en développement constant, représente un obstacle majeur à une gestion efficace et cohérente d'une pêche de loisir durable, cohérente avec les objectifs de l'espace protégé au sein duquel elle s'exerce.

La Direction interrégionale de la mer Méditerranée s'est engagée dès 2021 à développer des outils permettant une connaissance fine de l'activité de pêche de loisir de la façade, que ce soit sur la nature ou la quantité des prélèvements qu'elle effectue sur le milieu. Pour cela, elle a initié en 2023 la mise en place d'un dispositif de déclaration, par son expérimentation au sein des plus grandes aires marines protégées de Méditerranée : le Parc national des Calanques, les Parcs naturels marins du Cap Corse et de l'Agriate et du Golfe du Lion et la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls.

Le Parc national des Calanques, identifié comme site pilote, a développé un travail partenarial de longue date avec les fédérations locales de pêche de loisir. L'établissement avait déjà fléché ce sujet comme action prioritaire à développer dans sa « Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche de loisir responsable et durable dans le Parc national des Calanques », signée avec ses partenaires territoriaux le 15 novembre 2017. Celle-ci prévoyait un Engagement n°5 relatif au « Développement d'une meilleure connaissance du milieu marin et des activités de pêche maritime de loisir ». Dans cet engagement, le déploiement d'un dispositif de déclaration d'activité et de déclaration de captures était clairement identifié.

Sous l'impulsion des autorités maritimes de l'Etat, et en cohérence avec les engagements identifiés localement, le dispositif obligatoire proposé, validé par le Conseil d'administration du Parc national des Calanques le 4 juillet 2023, est composé de deux éléments :

- 1- **une autorisation obligatoire d'activité**, ayant pour objectif une connaissance exhaustive du nombre de pratiquants de l'activité au sein de l'aire protégée,
- 2- **une déclaration obligatoire des captures issues de la pêche de loisir**, visant une connaissance fine des espèces prélevées sur le milieu marin et de leurs quantités.

Pour la mise en œuvre du dispositif sur le terrain, un outil opérationnel a été développé. La construction de l'outil a été confié à l'IFREMER, sous forme d'une application en ligne, nommée CATCHMACHINE. Le développement et la maintenance technique de la plateforme sont assurés par les équipes de « Comptoirs des Pêcheurs ». L'application permet au pêcheur de loisir de déclarer préalablement son activité pour une année civile et de déclarer ses captures, quelle que soit l'espèce pêchée, lors de sa sortie.

Après 2 années de mise en œuvre de ce nouveau dispositif, un important effort d'animation et de présence sur le terrain au plus près des sites de pêche et des pêcheurs doit être poursuivi, il s'avère indispensable pour s'assurer de l'adhésion des pêcheurs de loisir qui ont dû adopter un nouveau cadre à l'exercice de leur pratique. Le Parc national s'appuie notamment sur les 5 Fédérations locales de pêche de loisir, des clubs de pêche ou sociétés nautiques qui siègent au sein de sa commission pêche, pour poursuivre la mise en œuvre de ce projet. Il travaille également avec différentes structures, fédérale ou associative, auxquelles les pêcheurs de loisir sont affiliés.

PRINCIPALES MISSIONS DU POSTE

Le/la technicien/ne de gestion « Animation de la déclaration d'activité et des captures de la pêche de loisir » aura pour mission principale la sensibilisation des usagers sur le terrain à l'utilisation des outils

et la formation en salle, l'analyse des données et la restitution régulière de la mise en œuvre du dispositif et l'animation du réseau local des pêcheurs de loisir.

Ses activités principales seront les suivantes :

-Utilisation de l'outil :

- Etre formé_e à l'utilisation de Catchmachine,
- Etre sensibilisé_e à l'utilisation des différents moyens de communication mis à disposition par la DIRM,
- Identifier et mobiliser les partenaires et les personnes ressources qu'elles soient internes ou externes à la structure,
- Assurer la bancarisation des difficultés techniques identifiées sur application ou auprès des utilisateurs et des potentielles solutions trouvées, et les diffuser,
- Aller à la rencontre des pêcheurs du bord et pêcheurs sous-marins ; un effort important sera consacré à ces pratiquants très peu fédérés, que cela soit sur le littoral de Marseille, Cassis ou La Ciotat, à toutes les saisons,
- Embarquer avec les patrouilles Gardes/Ecogardes/Gardes Régionales Maritimes du Parc pour aller à la rencontre des pêcheurs embarqués, tout particulièrement ceux qui sont non fédérés,
- Diffuser l'information sur la réglementation générale du Parc national et sur celles relatives à la pêche de loisir,
- Assurer des formations en salle auprès des différentes structures en fonction des besoins identifiés.

-Analyse des données et restitution :

- Dresser un bilan régulier du nombre de pêcheurs formés et sensibilisés, le partager aux partenaires,
- Conduire régulièrement les analyses des données anonymisées, extraites de l'outil Catchmachine, analyser les évolutions,
- Restituer des rapports de synthèse

-Animation du réseau

- Animer le réseau local de pêcheurs de loisir,
- Organiser au moins 1 fois au cours du contrat un temps d'échange (présentiel, visio) avec les partenaires du projet, en particulier sur l'analyse des données, les difficultés rencontrées, les besoins et nouvelles opportunités identifiées.

4. Descriptif du profil recherché

Savoirs :

- Minimum Bac+2, formation en gestion d'espaces naturels ou dans un domaine lié à l'écologie marine, à l'environnement, à la gestion d'espaces protégés marins et/ou à l'halieutique.
- Bonne connaissance des espèces et habitats marins méditerranéens,
- Bonne connaissance de la gestion des Aires Marines Protégées, de la pêche de loisir, de la biodiversité et de l'environnement marin,
- Expérience ou formations complémentaires appréciées en sciences halieutiques et/ou écologie marine.

Savoir-faire :

- Sens de l'organisation et de la gestion des relations partenariales,
- Capacité à rendre compte de manière précise et concise,
- Capacité rédactionnelle et de communication orale,
- Capacités d'analyse et de synthèse
- Animer des réunions dans le cadre d'un réseau d'acteurs

Savoir-être :

- Capacité d'écoute, sens de la concertation, de la pédagogie et de la diplomatie,
- Goût du travail en équipe et des actions de terrain,
- Autonomie et prise d'initiative
- Rigueur, attention, concentration
- Positivité, enthousiasme, curiosité.

Toute personne recrutée, quel que soit son niveau de responsabilité, est soumise, dans l'exercice de ses fonctions, aux obligations de déontologie du code général de la fonction publique (probité, intégrité, impartialité, laïcité, discrétion professionnelle, exercice exclusif des fonctions, obéissance hiérarchique, obligation de réserve)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés, sa date de disponibilité ainsi que son statut.

Les dossiers de candidature seront adressés **par courriel** avec accusé de réception à l'adresse suivante : recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail : Candidature « **Technicien de gestion - Animation de la déclaration obligatoire d'activité et des captures de la pêche de loisir** »

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé au siège du Parc national des Calanques.

Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien. La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.